

## Rappel de boîtes de lait

### Recommandations du ministère ET de la société française de pédiatrie concernant cette alerte alimentaire :

**En cas de consommation de lots de laits concernés par le rappel, il peut être conseillé aux familles de :**

- Arrêter immédiatement d'utiliser le lot de lait concerné même si l'enfant n'a pas de symptôme et conserver la boite à des fins d'analyses ultérieures éventuelles.
- En cas de symptômes évocateurs uniquement, réaliser une déclaration sur le portail des signalements en précisant la marque, le n° de lot et si un médecin a été consulté : <https://signal.conso.gouv.fr/fr>.
- Utiliser temporairement un autre lot de lait infantile ne faisant pas l'objet de mesures de rappel, si nécessaire après avoir pris l'attache d'un professionnel de santé.
- Demander conseil à un professionnel de santé (médecin, pharmacien, sage-femme...) en cas de doute et/ou contacter le 15 en cas d'urgence.
- En cas de symptômes graves ayant nécessité hospitalisation uniquement, conserver la boite de lait entamée à des fins d'analyse ultérieure, si nécessaire.
  - Chez le nourrisson, le risque principal est la déshydratation aiguë ; Proposer à l'enfant rapidement et prioritairement une solution de réhydratation orale (SRO), en petites quantités répétées (10–15 mL toutes les 10–15 minutes), même en cas de vomissements. La prise fractionnée de SRO est le meilleur traitement pour diminuer les vomissements, les traitements anti-vomitifs ne sont que peu ou pas efficace. Il est possible de se procurer des sachets de poudre pour préparation de SRO à reconstituer avec de l'eau sans ordonnance en pharmacie.

Pour plus d'information sur la conduite à tenir devant un enfant symptomatique et sur les lait recommandés voir le site de la SFP :

- [Rappel de lots de laits infantiles 25 jan 2026](#)

- [Alternatives prépa infantiles retirées | Société Française de Pédiatrie](#)